

SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 145 - MAI 2020

Pour vous aider à vous équiper Sérandon met gratuitement à la disposition de chaque habitant et habitante un masque lavable en tissu.

Le déconfinement ne signifie pas pour autant la disparition du virus.

Le respect scrupuleux des règles sanitaires est donc indispensable.

En plus de la distance physique et d'un lavage régulier des mains, le port du masque est recommandé par l'Académie nationale de médecine.



L'ÉDITO



Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier, de la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales du 15 mars.

Le nouveau conseil municipal s'est réuni le samedi 23 mai pour sa mise en fonction après cette longue période de confinement.

Devenir aujourd'hui votre Maire est un honneur pour moi. C'est avec fierté que je prends mes fonctions et que je succède à Mme MARTINERIE, qui, après quarante-trois années de bons et loyaux services et trois mandats en tant que Maire, se "re-tire" de la vie publique.

Cette mission, c'est avant tout savoir s'entourer d'une équipe, avec des Hommes et des Femmes d'âges différents, compétents dans différents domaines et d'horizons professionnels variés, afin de pouvoir représenter au mieux le panel de nos électeurs et être disponibles et à l'écoute de chacun.

L'équipe est constituée de 3 adjoints qui seront mon relais et de 7 conseillers investis.

Nous tenons à remercier nos employés communaux qui, lors du confinement ont contribué à

entretenir notre commune, notre secrétaire Annie LAVAUR qui a poursuivi ses missions liées à l'activité communale. Elle est le principal collaborateur du Maire.

Le contexte social et économique actuel, a fortement perturbé et modifié nos modes de vie. Nous devons tirer les conclusions de cette période si particulière. Nous avons appris à nous recentrer sur de vraies priorités, l'importance d'être en famille, de se soucier des autres, la solidarité, la consommation de produits locaux, de saison, l'impact que cela représente sur l'environnement et l'emploi, l'importance des commerces de proximité et à ce titre je souhaiterais remercier Brigitte et Chrystèle, qui malgré les risques liés au Covid19 ont répondu présentes, pour nous permettre de nous fournir en produits de première nécessité et de garder ce lien social qui nous est si cher, à nous les Micalets.

Nous sommes tous acteurs du monde de demain.

A ce jour nous n'avons pas encore toutes les réponses, mais nous espérons fortement que les festivités pourront reprendre, ainsi que les animations, pour retrouver à plein régime cette convivialité qui fait la particularité et la réputation de notre village.

Quelques nouvelles aussi de notre bar restaurant chez Lisa. Aux dernières nouvelles l'architecte finalise les plans. Avec la demande de permis de

construire, la crise sanitaire, et la période des vacances, les travaux pourraient commencer au plus tôt à la fin de l'été avec une réouverture possible pour la fin du premier trimestre 2021.

La mairie fait tout son possible pour faciliter les démarches administratives.

Nous vous souhaitons un très bel été.

Pierre MATHES
Maire

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Fax : 05 55 95 06 54

Adresse mail

mairie.serandon19@wanadoo.fr

Site internet

serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	8h/12h - 14h/17h30
Mardi	8h/12h - 14h/17h30
Mercredi	8h/12h
Judi	8h/12h
Vendredi	14h/17h30

B.I.M. de Sérandon

N° 145 - Mai 2020

Rédacteur en chef

Pierre MATHES

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

250 exemplaires.

Élection Municipale 2020 - 1^{er} tour

Dimanche 15 mars

Inscrits : 298 - Abstentions : 80 - Votants : 218 - Blancs ou nuls : 12 - Exprimés : 206

M. CHARBONNEAU Henri	Élu	194 voix - 94,17%
Mme REYMONDOUX Catherine	Élue	187 voix - 90,78%
M. MATHES Pierre	Élu	186 voix - 90,29%
Mme ANGLARD Janine	Élue	181 voix - 87,86%
Mme SERVE Florence	Élue	179 voix - 86,89%
M. MOULIER Vincent	Élu	178 voix - 86,41%
Mme PARTAUD Christiane	Élue	173 voix - 83,98%
M. REYMONDOUX Didier	Élu	170 voix - 82,52%
Mme COLAS Carole	Élue	166 voix - 80,58%
M. BOUROTTE Bernard	Élu	166 voix - 80,58%
M. GENGE Eric	Élu	161 voix - 78,16%



Conseil municipal d'installation

Le conseil municipal d'installation s'est déroulé à huis-clos ce samedi 23 mai 2020 à 10h30 dans la salle polyvalente de Sérandon.

Il s'agissait d'élire le Maire et ses adjoints.

Monsieur Pierre MATHES a été élu, à l'unanimité, Maire de Sérandon.



Ensuite, le conseil a déterminé librement le nombre des adjoints. Sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal, Sérandon comptera 3 adjoints au Maire.

A l'issue du vote, les adjoints sont les suivants :

- 1^{ère} adjointe : Christiane PARTAUD (Ressources Humaines & Budget)
- 2^{ème} adjoint : Eric GENGE (Communication – Associations)
- 3^{ème} adjoint : Bernard Bourotte (Services Techniques et Travaux)

Désignation des délégués de la commune au Syndicat de la DIEGE

Le maire expose que conformément à l'article L.5211-6 à L.5211-8 du CGCT et aux statuts du Syndicat de la DIEGE, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués représentant la commune au sein du Comité du Syndicat de la DIEGE. Après avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour, désigne :

- 2 délégués titulaires : Vincent MOULIER et Catherine REYMONDOUX
- 2 délégués suppléants : Bernard BOUROTTE et Janine ANGLARD

Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du RIFFAUD

Le maire expose que conformément à l'article L.5211-7 du Code des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués représentant la commune au sein du Comité Syndical à Vocation Multiple du RIFFAUD. Après avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour, désigne :

- 2 délégués titulaires : Didier REYMONDOUX et Henri CHARBONNEAU
- 2 délégués suppléants : Carole COLAS et Florence SERVE

Conformément aux directives, les différentes commissions seront mises en place lors du prochain conseil.

Le Maire et le conseil municipal ont déclaré vouloir être à l'écoute et agir dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants de Sérandon.

A 12h00 le conseil municipal d'installation était clôturé.

Réunion du Conseil Municipal de SÉRANDON

Pour rappel, séance du 17 janvier 2020

Le Conseil Municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Mme PARTAUD Christiane, 2ème adjoint, en l'absence du maire et du 1er adjoint empêchés.

Présents : Mmes ANGLARD Janine, BOUYGE Marie-Christine, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, MM. GENCE Éric, MATHES Pierre, REYMONDOUX Didier

Absents excusés : Mme MARTINERIE Huguette, M. VALADE Jérôme

Absent : M. MINARD Gérard

Mme MARTINERIE Huguette a donné pouvoir à Mme PARTAUD Christiane

M. VALADE Jérôme a donné pouvoir à M. MATHES Pierre

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme ANGLARD Janine

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Programme de voirie 2020

Le conseil municipal prend connaissance des devis établis par le Syndicat de la DIEGE pour le programme de voirie 2020 et après avoir délibéré, 9 voix pour, décide de faire réaliser les travaux suivants :

- Renforcement de la VC16 au Battut de chez Mme BROUSSAC à la RD20 (686ml) en enrobé à chaud ;
- Renforcement de la VC42 à Vermillard du centre vers la cité EDF (389ml) en enrobé à chaud ;
- Renforcement de la VC30 à Bellegarde du centre vers la D168 (496ml) en enrobé à chaud ;

Avis de la commune sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme précise le contenu du PADD.

Ainsi, il définit :

- Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Il est rappelé les conditions de réalisation du PADD :

- Le comité de pilotage a défini lors de réunions thématiques les orientations générales du projet ;
- L'ensemble des élus municipaux a participé au travail de terrain organisé sur chaque commune ;
- Le projet a été présenté à l'ensemble des élus lors de trois réunions à Neuvic, Ussel et Meymac respectivement les 25 novembre, 27 novembre et 2 décembre 2019 ;
- Le projet a été présenté aux personnes publiques associées le 11 décembre 2019 ;
- Le projet a été présenté à la population lors de trois réunions publiques à Neuvic, Ussel et Meymac respectivement les 3, 9 et 11 décembre 2019.

Par ailleurs, le projet a été mis à disposition de chaque personne voulant s'en saisir et y apporter amendement.

Il est rappelé les orientations générales du PADD :

- Affirmer l'armature territoriale et enrayer la décroissance démographique,
- Un projet d'habitat ambitieux,
- Préférer une offre commerciale et d'équipements de proximité,
- Conjuguer développement urbain et capacités des réseaux et des milieux,
- Les mobilités de demain au cœur du projet de territoire,
- Affirmer et valoriser les vocations économiques,
- Conforter le rôle économique et paysager de l'agriculture et de la filière bois,
- Assurer la compétitivité du secteur secondaire,

- Mettre en valeur les atouts du site et adapter l'offre touristique,
- Le paysage et le patrimoine, atouts majeurs de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire,
- Préserver la biodiversité pour un développement durable.

Après cet exposé, le débat est ouvert.

Sont reportés ci-dessous les termes du débat :

- Impossibilité de construire à la campagne sur un terrain choisi
- Même contrainte que dans les villes avec la perte de proximité des services publics
- Régression de la ruralité

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Délibération aide à l'adressage tranche 2

Après la première phase d'adressage, la commune constate des manques aux bonnes indications directionnelles sur le terrain. Des panneaux de type microsite directionnel, panneaux de lieu-dit type E31 ou D29 sont absents.

Connaissant l'enjeu de la signalisation d'une commune pour l'accès aux services de secours, de transport ou encore de développement dans le cadre du Projet 100% Fibre 2021 du Département de la Corrèze, la commune demande une aide Départementale dans le but de terminer l'opération.

Il est rappelé que la seconde partie de l'opération est susceptible d'être en partie financée par une Aide Départementale et ;

Présente à l'aide d'un devis, le plan de financement suivant :

Estimation des dépenses H.T.	6 000,00 € H.T.
Participation du Conseil Départemental 19 :	40 % 2 400,00 € H.T.
Autofinancement de la commune :	3 600,00 € H.T.

Sollicite à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention à hauteur de 40 % d'un montant de 2 400,00 € H.T.

Constate que la délibération est approuvée à l'unanimité.

Convention entre l'association "le Verger Micalet" et la commune

Il est établi entre la commune de Sérandon et l'association "le Verger Micalet" une convention afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation du verger micalet.

Demande d'aide du collègue de Neuvic

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité, une aide de 300 € au collègue de Neuvic pour un voyage à Chamonix. Angéline QUAINON, Lola LEDER, Erwan REYMONDOUX, Lise ABRAHAM et Kimberley BECHAREL sont concernés par ce voyage.

Dissolution du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sérandon, immatriculé sous le numéro 261925614 a été créé le 01/01/1983.

Les communes de moins de 1500 habitants ayant créé un CCAS peuvent choisir de le dissoudre par délibération du conseil municipal, en tenant compte des aspects suivants :

- Soit exercer directement les attributions relevant jusqu'à présent du CCAS, en particulier l'instruction des demandes d'aides sociales légales et la domiciliation des personnes en faisant la demande ;
- Soit transférer tout ou partie des attributions au centre intercommunal d'action sociale (CIAS), lorsqu'il existe.

Le Conseil municipal procède à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le réintègre dans les compétences à la Commune.

Ainsi, les dossiers susceptibles d'être portés feront l'objet d'un traitement par le conseil municipal.

Contrat de mission de délégué à la protection des données avec le Cabinet THEMYS

Le conseil municipal valide à l'unanimité un contrat de mission avec le Cabinet THEMYS portant désignation d'un délégué à la protection des données, conformément aux obligations du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) 2016/679.

Divers

Le conseil municipal autorise, 9 voix pour, le maire à signer une convention avec le Refuge Animalier Bortois relatif aux animaux domestiques errants sur la commune.

En contrepartie des services apportés par le refuge, la commune lui versera une redevance de 0.70 € X 354 habitants (chiffre INSEE) = 247.80 €.

Le locataire qui souhaitait acheter la maison communale n'a pas donné une suite favorable à la proposition de vente.

La séance a été levée à 22 heures.

La secrétaire de séance



Yvonne VALADE née CORRIGET le 23/11/2019 à Ussel, née en 1937, domiciliée à Douniol
Julie BORDE née LANG le 22/12/2019 à Ussel, née en 1925, domiciliée route de Champagnac
Marcel MONANGE le 11/02/2020 à Ussel, né en 1931, domicilié au Mont Roux
Lucien ANGLARD le 13/02/2020 à Ussel, né en 1923, domicilié à Clémensac
René MOIROUX le 14/02/2020 à Brive, né en 1946, domicilié route de la Gane Bonet
Jean GARCIA le 29/03/2020 à son domicile, né en 1940, domicilié à Enval

Le repas de la Commune



Un samedi pluvieux où il faisait bon de se réunir pour festoyer, danser...

Le repas offert par la municipalité, préparé par deux chefs cuisiniers bénévoles Janine et Lisa, a été apprécié par les convives.

Ce repas était agrémenté par une musique à la flute traversière et au synthétiseur du duo "Nana & Julot" au travers de chansons parisiennes. Puis, ce fut l'accordéon qui fit danser les invités.

La bonne humeur, le plaisir de se retrouver, d'échanger, de bien manger, de chanter... furent de mise ce samedi 14 décembre 2019.



Vœux de la Commune

Lors de la traditionnelle cérémonie de voeux, le Conseil Municipal a souhaité rendre hommage à Huguette MARTINERIE, Maire et élue depuis le 27 mars 1977. Des maires des communes avoisinantes, la suppléante du député : Isabelle CELLE, les présidents des associations, les habitants de Sérandon ont répondu présents ; Jean PINCHAUD Maire en 1989 a tenu à être là.

Jean STHOR, représentant Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental a ouvert la cérémonie par un discours élogieux et sincère.

Puis Huguette MARTINERIE fit un bref état de ses mandats et insista sur le plaisir qu'elle eut de servir son village et de travailler avec différents élus.

Christiane PARTAUD, 2^{ème} adjointe rappela que Mme MARTINERIE fut la première femme élue dans le conseil municipal en 1977.

Elle fut maire en 2001 soit pendant 3 mandats.

Jérôme VALADE 1^{er} adjoint souligna la notoriété de Huguette, bien au-delà du canton. Connue par sa détermination, sa ténacité et sa droiture, elle est respectée par tous.

Huguette MARTINERIE remercia chacun, présenta ses voeux au nom de la Mairie et invita le public à partager un vin d'honneur apprécié par tous.



Cérémonie 8 mai

Le confinement rendu nécessaire par la lutte contre le coronavirus Covid-19 ne permettait pas aux cérémonies patriotiques de se dérouler dans des conditions normales.

Dans le cadre de la commémoration du 8 mai 1945, et sur décision de monsieur le Préfet de Corrèze, une gerbe a été déposée au monument aux Morts de Sérandon par un représentant de la commune, sans public.

Merci !



En raison du confinement, la commune a attendu l'ouverture des fleuristes pour pouvoir remercier Micheline DALLET et Andrée MONANGE pour les longues années de bibliothécaires passées au service des lecteurs micalets.



La Boule Sérandonnaise

Il y a 20 ans, le samedi 5 août 2000, une équipe de Sérandon parvenait en finale du concours annuel depuis bien des années, s'inclinant de peu face à une équipe d'Ussel.

La photo est prise devant l'un des deux tilleuls nouvellement plantés sur la Méridienne Verte qui traverse le terrain de boules. Il faudra attendre 2018 pour qu'une équipe micalette réalise l'exploit de remporter le trophée Piazza. Jean-Paul REYMONDOUX, qui a participé à ces deux finales, nous a quittés en décembre dernier. En 2000, il jouait en triplé avec Jean-Paul SEINCE et Guy MANZAGOL.

Le concours de cette année n'aura sans doute pas lieu en raison de la pandémie ; nous essaierons toutefois d'organiser ce jour-là une petite rencontre dans le respect des règles sanitaires imposées.



Réservez votre rendez-vous dans l'une de nos 8 déchèteries

1. Réservez votre créneau par Internet ou par téléphone

La réservation se fait avec la plaque d'immatriculation de votre véhicule. Une pièce d'identité pourra vous être demandée.



2. Triez vos déchets avant de venir à la déchèterie

Sur place, vous ne disposerez que de 10 minutes. Triez vos déchets selon leur type.

Les agents sur place pourront vous demander d'ouvrir les sacs pour contrôler les déchets et leur destination.



3. Venez à l'heure enregistrée pour le RDV

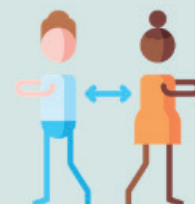
Aucun accès anticipé ne sera possible. Une file d'attente sera matérialisée sur place.



4. Sur place, respectez les gestes barrières



Pas de contact physique, distance de 1m entre deux personnes... Si vous le pouvez, portez un masque.



Réservez sur notre site internet
[hautecorrezecommunaute.fr](https://www.hautecorrezecommunaute.fr)



Le Comité des Fêtes

Espérons tout d'abord que vous soyez toutes et tous en bonne santé !

Un petit retour sur cette fin d'année 2019 qui s'est terminée par :

Halloween - Octobre :

Les habitants de Sérandon ont été comme toujours très heureux d'ouvrir leur porte pour donner des bons et offrir leur sourire aux plus jeunes. Un bon moment suivi du verre de l'amitié ;

L'organisation du **Téléthon** - Décembre

Vous êtes venus nombreux pour manger les tripes chez Brigitte avant de participer à la randonnée organisée en collaboration avec l'association de Villages en Barrages puis vous régaler avec "l'aligot-saucisse" proposé le midi. Le soir, ce fut "moules frites" puis le partage de rires et le bonheur de chanter tous ensemble ! Clin d'œil à Lisa comme d'habitude très active sur cette manifestation et qui nous a fait l'honneur de sa présence au cours de cette belle soirée !

La neige n'est pas tombée, mais le **Père Noël**, fidèle à son poste, est arrivé comme toujours très attendu !

Les enfants de notre commune et leurs accompagnants étaient invités à la projection du film "le pôle express" avec des pops corns comme au cinéma ; Après la séance, une dégustation de crêpes et de gaufres avec un verre de l'amitié pour les plus grands !

Toutes les manifestations ayant été annulées en ce début d'année et compte-tenu de l'incertitude pour les semaines à venir, il nous semble prématuré et difficile d'annoncer nos manifestations à présent.

Dès que cela sera rendu possible, nous vous informerons. Prenez bien soin de vous et des autres !



L'Arbre du Renard

L'association a pour objet de promouvoir et favoriser l'économie sociale et solidaire en développant des activités de sensibilisation, d'éducation, d'animation et d'accueil à caractère environnemental, culturel et social. Elle s'adresse à toutes les classes d'âge : enfant en âge scolaire, adolescent, adulte et senior.

Trois grands pôles :

Le premier est le lieu comme **centre d'accueil** et de loisirs visant à recevoir des enfants et adolescents en séjours de vacances sur les thématiques de la culture, de l'environnement et du sport. En tant que centre d'accueil, nous recevons également des stages et des séminaires.

Le deuxième est **culturel**, avec l'accueil de compagnie de spectacle vivant en résidence de création et la programmation d'événements (concerts, danse, théâtre, expositions, etc.) de mars à octobre mais que nous souhaitons développer tout au long de l'année.

Le troisième est d'ordre environnemental. Nous voulons sensibiliser à la **préservation de l'environnement** tout en interrogeant sur nos modes de vie et de consommation. Pour ce faire, depuis 2018, nous avons implanté sur le terrain des ruches et commencé le montage d'un potager sur le principe de la permaculture.



Nous souhaitons, à travers ces activités, proposer à notre public, une sensibilisation à la démarche de "Consom'acteur" ancrée dans une agriculture durable et notamment en direction des jeunes citadins, afin qu'ils puissent, durant leur séjour, cueillir leur fruits et légumes, savoir comment ils poussent et d'où ils viennent, etc.

Bien qu'il s'agisse de trois domaines distincts, notre objectif est de créer des passerelles entre ces trois pôles pour les rendre complémentaires et interactifs et faire ainsi de notre structure un lieu de partage, d'échanges et de convivialité.

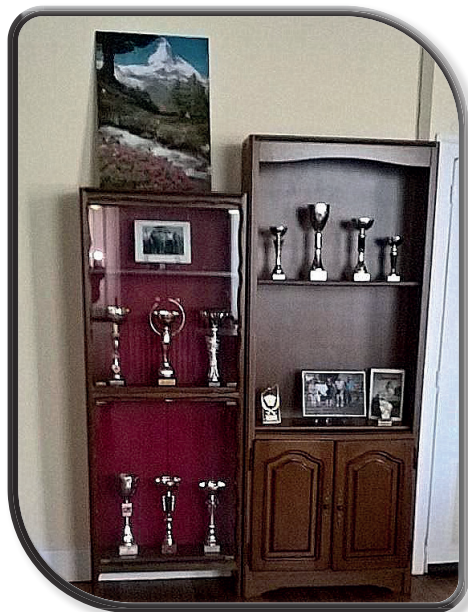
Nous vous disons à bientôt, après le déconfinement !

Les mots en escalier du numéro précédent - (solution et explications)

1 - A (LASCAUX : 2A mais VERDIER : pas de A) ; 2 - AS ; 3 - ANS (Encore doyenne des Micalets, Françoise VALADE de Monange est décédée à l'âge de 105 ans) ; ANES (En patois limousin, "les ânes" se dit "los ajes" mais cela n'a sans doute aucun rapport avec les Ages) ; 4 - DANSE ; 5 - SANDRE ; 6 - ARONDES (La marque Simca avait choisi comme logo l'aronde, ancien nom de l'hirondelle, et avait donné ce nom à une série de voitures) ; 7 - SERANDON (Evidemment...)

LE CLUB LOU MICALET

Les activités habituelles de notre association sont à l'arrêt depuis plusieurs semaines et le premier ministre a annoncé récemment qu'elles le resteront pour un temps encore non défini.



Les rassemblements de plus de 10 personnes, l'occupation des salles municipales et les déplacements d'agrément hors du département (voyages ou séjours), qui sont le quotidien de notre club, ne sont toujours pas autorisés à ce jour.

De nouvelles mesures seront annoncées à la fin du mois de mai, selon l'évolution de la situation.

Ainsi, le programme prévisionnel 2020 connaît beaucoup de changements.

Des manifestations sont :

- annulées (thé dansant ou séjour à Ronce-les-Bains),
- reportées (repas-animé et conférence sur la Chine en octobre),
- suspendues (jeux de cartes et de société des vendredis).

Cependant, la marche du lundi après-midi est à nouveau possible en respectant les gestes barrières : groupe(s) de 10 marcheurs maxi, intervalle de 5 m entre chacun, chien tenue en laisse et masque déconseillé pendant la marche.

Nous sommes donc indéniablement dans une période inédite. Si un premier rayon de lumière est apparu au bout du tunnel de cet interminable confinement, le déconfinement doit être progressif. Il ne s'agit évidemment pas d'un retour immédiat à la normale. Si l'évolution de la pandémie le permet, les manifestations envisagées pour le deuxième semestre pourront être l'occasion de nous retrouver.

En attendant, prenez bien soin de vous et respectez bien les gestes barrières.

PRÉVISIONS D'ACTIVITÉS 2^{ème} SEMESTRE 2020

Lundi 29 juin 2020 : Brevets de marche (départ à 9h00).

Dimanche 12 juillet 2020 : 5^{ème} Sé'randonnée (départ à 9h00).

Dimanche 2 août 2020 : Fête de Sérandon : vente d'objets, de crêpes, de pompes, de gâteaux et tombola.

septembre 2020 : Voyage (destination non encore déterminée).

Samedi 3 octobre 2020 : Concours de belote en individuel (à partir de 14h00).

Mercredi 14 octobre 2020 : Deux mariages chez les Micalets (à partir de 12h00).

Vendredi 30 octobre 2020 : Conférence sur la Rivière des Perles (à 18h00).

Dimanche 22 novembre 2020 : Assemblée générale de l'association et repas de fin d'année (à partir de 10h00).

Vendredi 4 décembre 2020 : Téléthon : concours de belote (à 14h00).

Vendredi 18 décembre 2020 : Tirage de la tombola de Noël (à 14h00).

Le Verger Micalet

Il y avait de l'entrain multigénérationnel sous le soleil en ce samedi 8 février !

Les amateurs passionnés, anciens et jeunes de la commune s'étaient donnés rendez-vous pour enrichir le verger micalet de nouvelles plantations. Les plus jeunes ont ainsi pu découvrir les richesses de la terre. Ils ont planté pour l'avenir des fruitiers qui dans quelques années produiront d'autres richesses !



Et après deux mois de vie autonome, les plantations et les greffes réalisées par les membres du "Verger Micalet" s'étaient retrouvées envahies par la pousse des graminées et de quelques ronces qui avaient bien apprécié l'humidité de ces derniers temps.

Aussi, le samedi 16 mai, une poignée de membres a souhaité donner un coup d'entretien et vérifier les reprises des plantations greffées. La surprise est là, bonne ! Sur l'ensemble des plantations, seules 2 n'avaient pas pris.

L'opération aération ainsi que la coupe des grandes herbes ont été réalisées tout en gardant les distances de sécurité recommandées.